

Service Assurance
A.BAYERE/T.CAFIOT
Dossier n°22-036

DÉCISION DU MAIRE

23 / 019

REGLEMENT DE SINISTRE PAR LA SMACL
Accident de la route du véhicule CT-017-DE

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°22/37 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°8 autorisant Madame le Maire à « Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes » ;

Considérant le sinistre du 16/09/2022 au cours duquel une voiture a percuté l'arrière du véhicule immatriculé CT-017-DE et endommagé ce dernier ;

Considérant que le sinistre a été déclaré à la MMA, l'assureur de la Commune ;

Considérant que le montant des dommages s'élève à 2 106.18 € TTC (Deux mille cent six euros et dix-huit centimes) ;

Considérant qu'aucune franchise n'est déduite ;

Considérant qu'un règlement par virement d'un montant de 2 106.18 € TTC (Deux mille cent six euros et dix-huit centimes) va être adressé par la MMA ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter le virement d'indemnisation versé par la MMA d'un montant de 2 106.18 € au titre des dommages occasionnés sur ce véhicule.

Article 2 : D'imputer la recette correspondante sur le budget en cours au chapitre 75888 « Autres produits ».

Article 3 : Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé(e) de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à(aux) l'intéressé(s).

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 01 FEV. 2023


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile de France

